

## Rapport statistique des accidents du travail de 2014 - Secteur privé

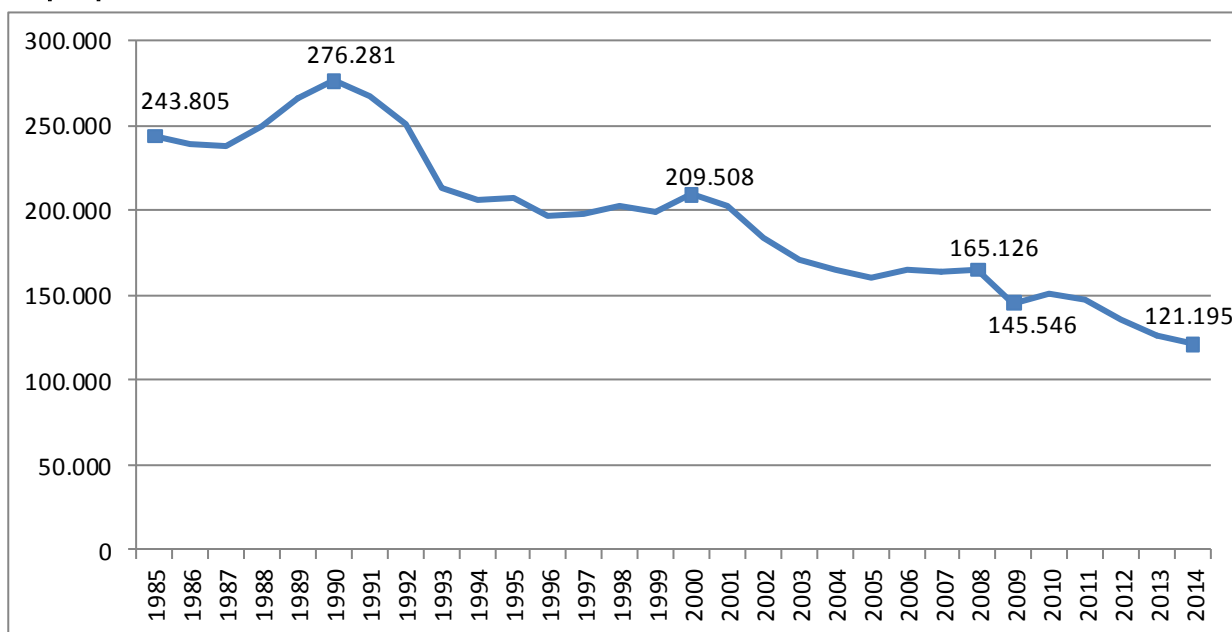
### 1 Les accidents du travail en 2014 :

- Diminution de 4,4% sur le lieu du travail
- Diminution de 13,1% sur le chemin du travail

#### 1.1 LIEU DU TRAVAIL

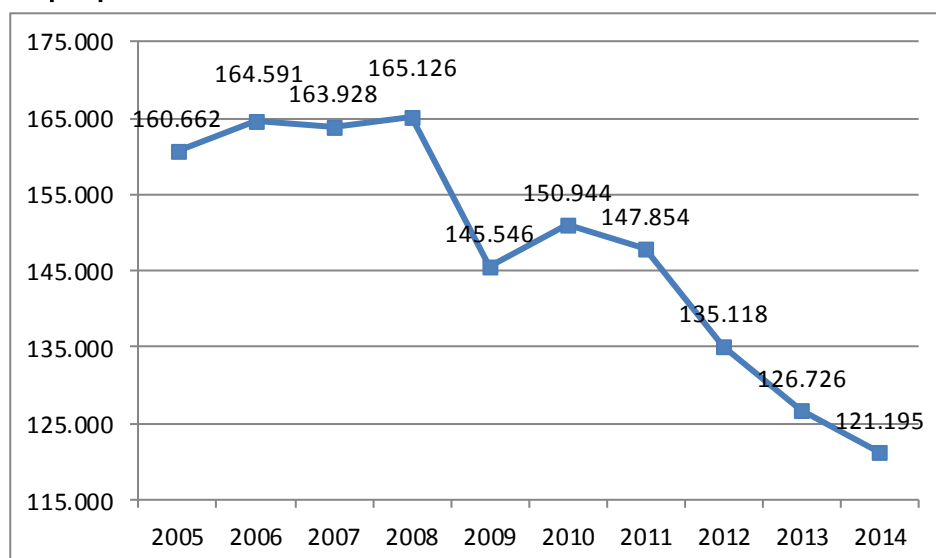
En valeurs absolues

Graphique 1 : évolution du nombre des accidents sur le lieu du travail de 1985 à 2014

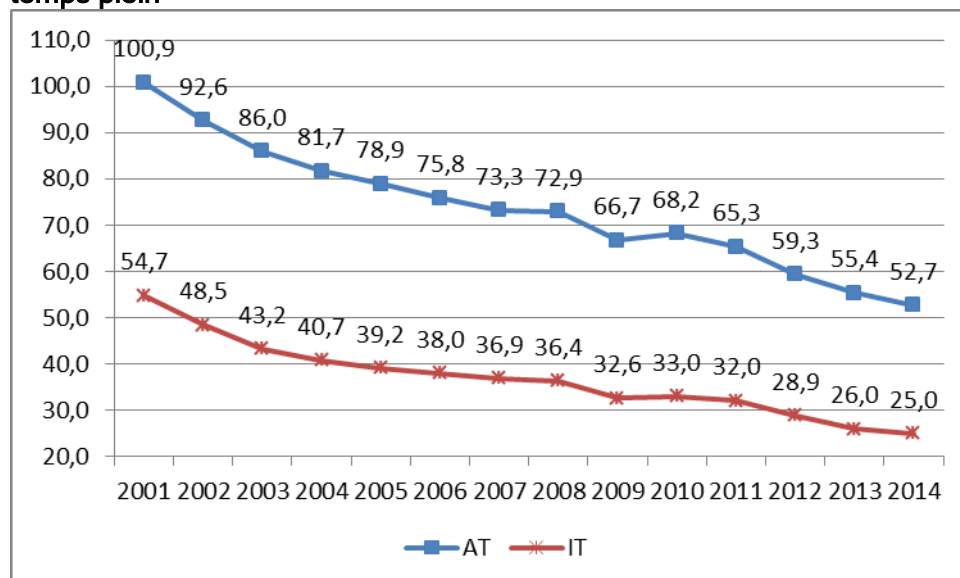


La tendance à la baisse observée sur le long terme se poursuit en 2014.

Lorsque l'on porte l'attention sur les dernières années, on constate que la baisse importante du nombre des accidents en 2009, résultant de la crise financière de 2008 et du ralentissement des activités économiques qui s'ensuit, principalement dans le secteur des entreprises de l'industrie manufacturière, constitue une rupture ponctuelle dans l'évolution à la baisse quasi linéaire observée depuis le début des années nonante.

**Graphique 2 : évolution du nombre des accidents sur le lieu du travail de 2005 à 2014****En valeurs relatives**

L'évolution observée depuis 2001 des taux d'accidents par 1.000 équivalents temps plein est également à la baisse, tant pour l'ensemble des accidents que pour les accidents avec incapacité temporaire ou les accidents avec prévision d'incapacité permanente, comme on peut le voir dans les graphiques 3 et 4.

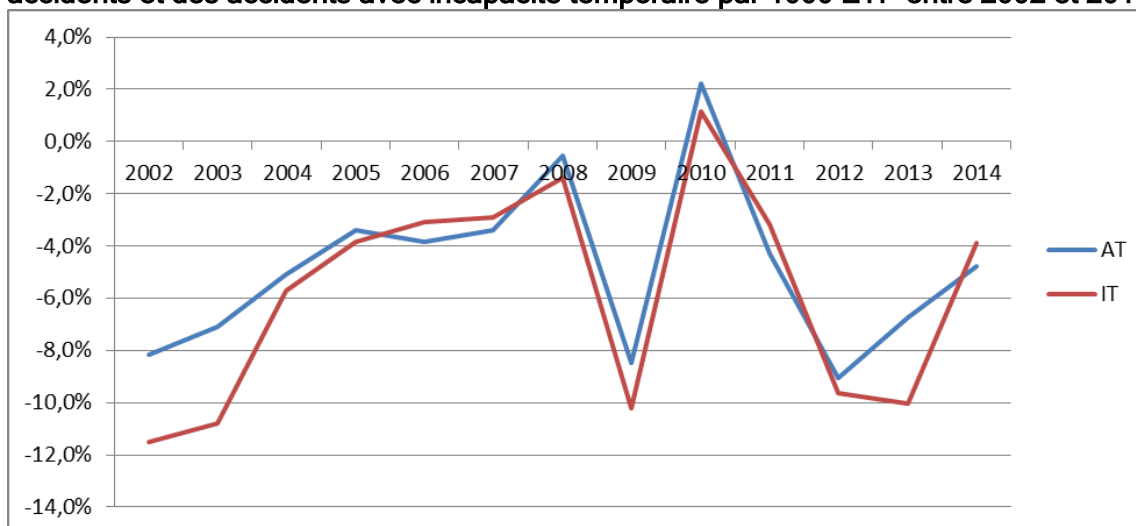
**Graphique 3 : évolution du taux des accidents sur le lieu du travail de 2001 à 2014 - nombre d'accidents (AT) et nombre d'accidents avec incapacité temporaire (IT) par 1000 équivalents temps plein**

Si on observe le taux d'accroissement (négatif dans ce cas) des taux annuels repris dans le graphique 3 par rapport à l'année précédente ( $[Année\ N+1 / Année\ N]-1$ ), on constate qu'entre 2002 et 2008, les taux d'accroissement des taux des accidents et des accidents avec incapacité temporaire diminuent chaque année, mais que cette diminution rétrécit à chaque fois (graphique 4).

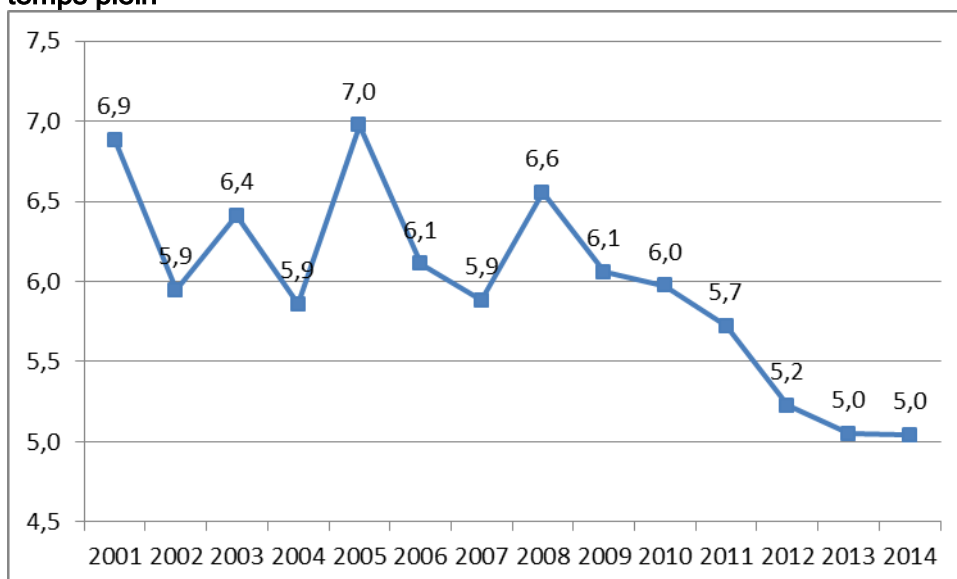
Après la forte baisse des taux en 2009 et leur augmentation en 2010, les taux ont diminué de manière importante en 2011, puis en 2012. A partir de 2013, la baisse du taux des accidents diminue à nouveau, avec une moindre intensité en 2014. En ce qui concerne le taux des accidents avec IT, la baisse de la diminution n'apparaît qu'à partir de 2014.

Cette évolution traduit un essoufflement dans la tendance à la baisse des taux des accidents observée au cours de la période 2002-2014, hormis la parenthèse des années 2009-2012 marquée par les effets de la crise économique.

**Graphique 4 : évolution du taux d'accroissement d'une année à l'autre du nombre des accidents et des accidents avec incapacité temporaire par 1000 ETP entre 2002 et 2014**

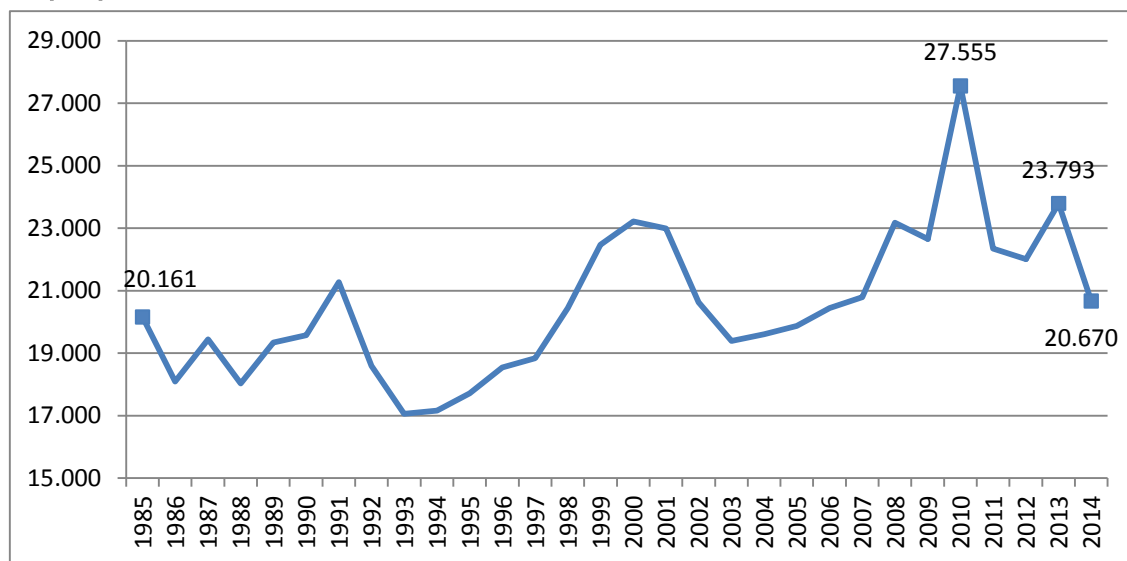


**Graphique 5 : évolution du taux des accidents mortels ou avec prévision d'incapacité permanente sur le lieu du travail de 2001 à 2014 - nombre d'accidents par 1000 équivalents temps plein**



## 1.2 CHEMIN DU TRAVAIL

Graphique 6 : évolution du nombre des accidents sur le chemin du travail de 1985 à 2014

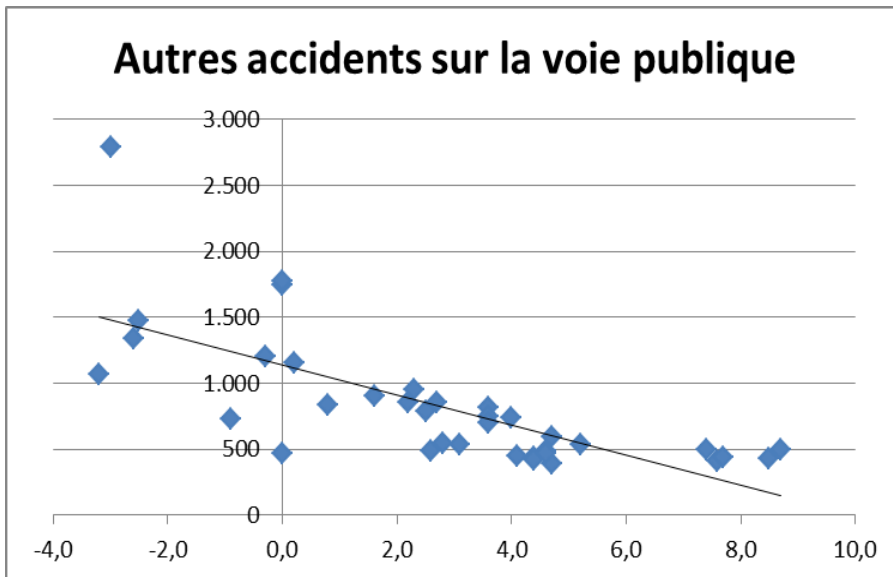
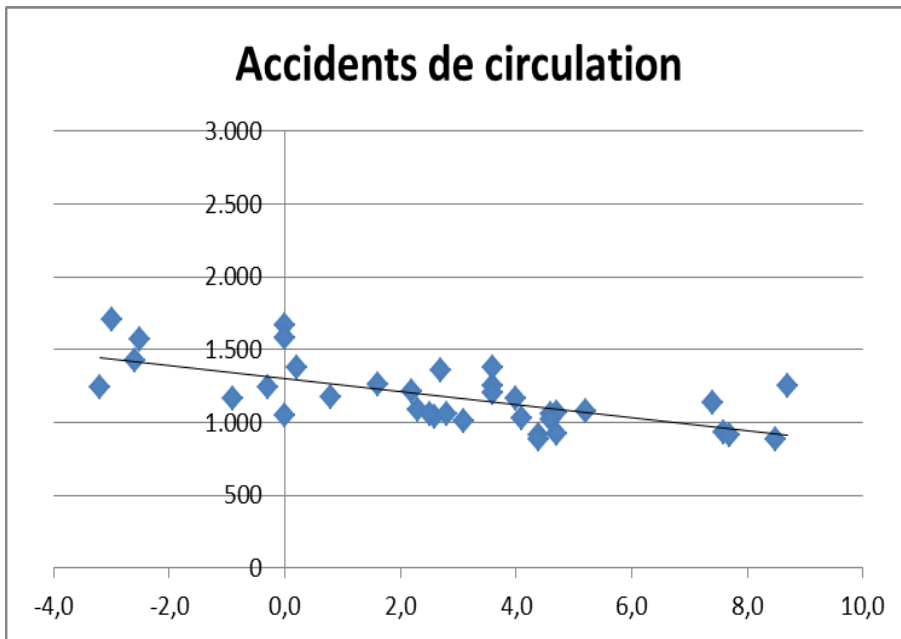


Sur le chemin du travail, si le nombre d'accidents est à la hausse sur le long terme, on observe cependant que le taux des accidents par 1000 ETP (graphique 7) reste relativement stable au cours de la période 2001 à 2014, à l'exception de 2010 marquée par deux hivers rigoureux (janvier 2010 et décembre 2010).

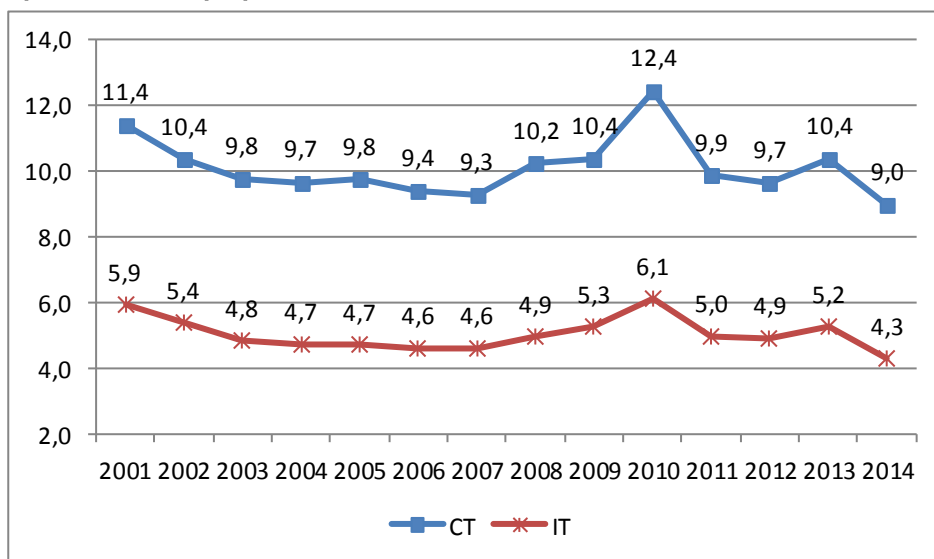
Les conditions climatiques sont un facteur déterminant dans la survenance des accidents sur le chemin du travail. Comme on peut le voir dans les deux diagrammes de dispersion ci-dessous, il existe une corrélation entre le nombre mensuel d'accidents (échelle verticale) et la température minimale mensuelle moyenne (échelle horizontale). La température minimale moyenne est calculée par l'IRM sur la base des températures enregistrées entre 18 heures et 6 heures du matin. Plus la température minimale mensuelle moyenne est basse, plus important est le nombre mensuel d'accidents sur le chemin du travail.

Les deux diagrammes de dispersion ont été établis sur la base des observations faites au cours des mois de novembre à avril<sup>1</sup> des années 2009 à 2014. Qu'il s'agisse des accidents de circulation ou des autres accidents survenus sur la voie publique (glissades sur un trottoir, par exemple), le nombre mensuel d'accidents sur le chemin du travail diminue au fur et à mesure que la température minimale mensuelle moyenne augmente. Une relation similaire peut également être établie sur la base du nombre de jours de neige au cours des mois d'hiver.

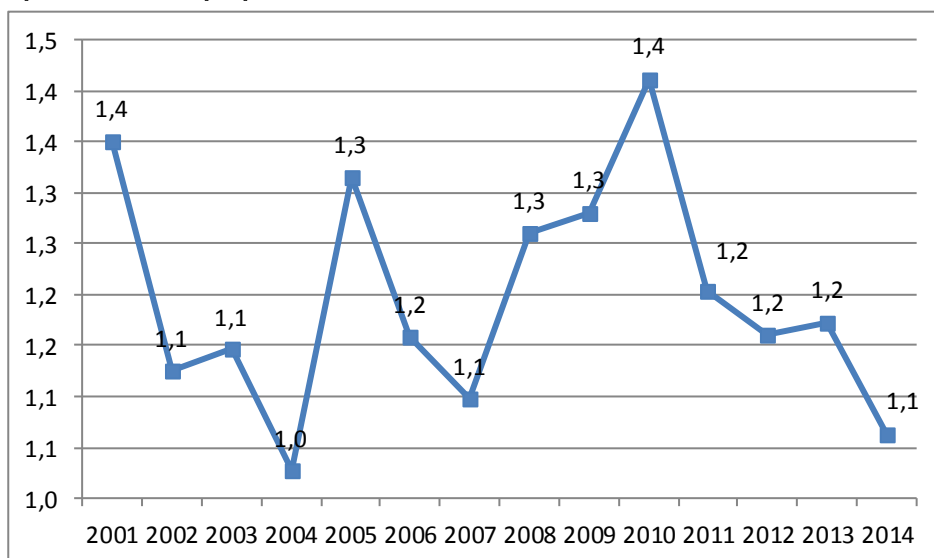
<sup>1</sup> Le nombre mensuel d'accidents (plus ou moins 1000 accidents de circulation et 500 autres types d'accidents sur la voie publique en 2014) reste relativement stable au cours des autres mois de l'année, avec une baisse saisonnière enregistrée en juillet et en août.



Graphique 7 : évolution du taux des accidents sur le chemin du travail de 2001 à 2014 - nombre d'accidents (CT) et nombre d'accidents avec incapacité temporaire (IT) par 1000 équivalents temps plein



Graphique 8 : évolution du taux des accidents mortels ou avec prévision d'incapacité permanente sur le chemin du travail de 2001 à 2014 - nombre d'accidents par 1000 équivalents temps plein



## 2 Accidents sur le lieu du travail 2008-2014

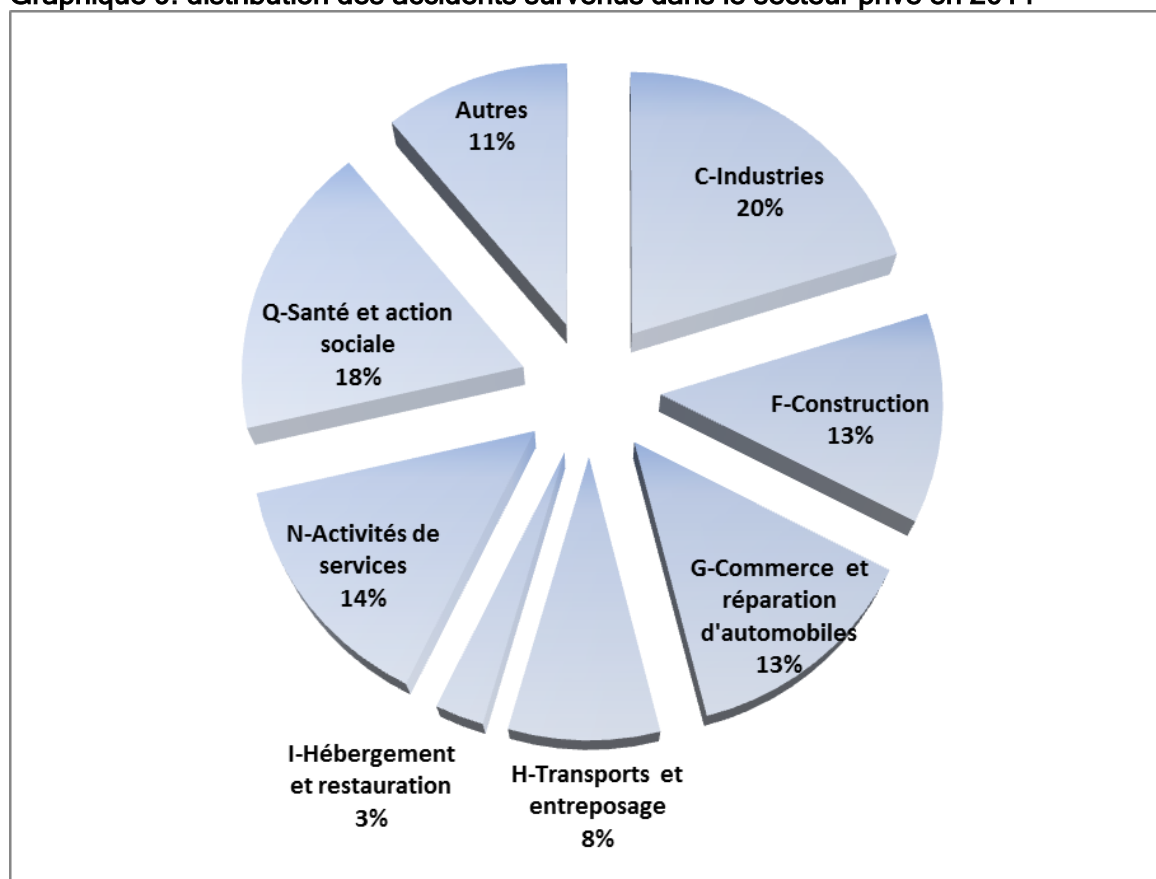
La crise économique a-t-elle eu le même impact sur le risque d'accidents du travail dans tous les secteurs d'activités ?

Cette question est abordée au travers de l'évolution des taux des accidents du travail au cours de la période 2008-2014 dans 7 grands secteurs d'activités (Section Nace 2008). 89% des accidents du travail de 2014 sont survenus dans ces 7 secteurs qui occupent 76% de l'emploi du secteur privé.

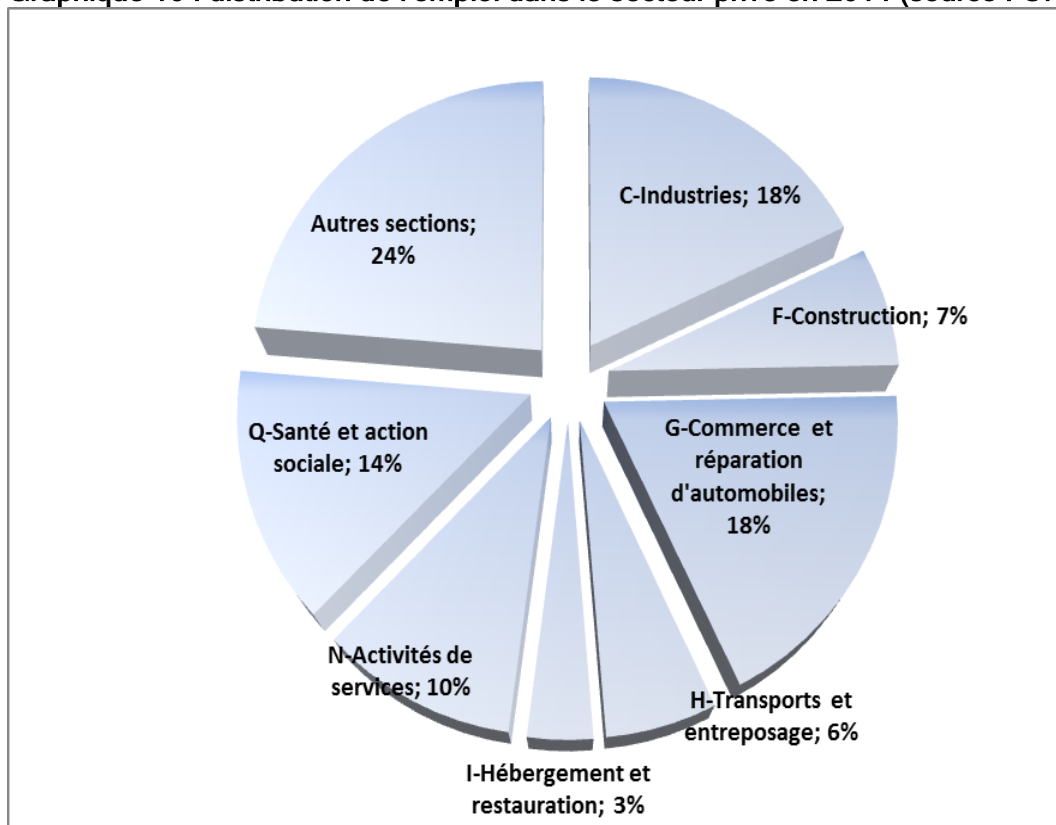
L'année 2008 a été choisie comme point de départ compte tenu du changement cette année-là de la nomenclature Nace des activités économiques.

Les accidents du travail de 2014 ainsi que le nombre d'équivalents temps plein du secteur privé sont ventilés en fonction des secteurs dans les deux graphiques suivants.

**Graphique 9: distribution des accidents survenus dans le secteur privé en 2014**



Graphique 10 : distribution de l'emploi dans le secteur privé en 2014 (source : ONSS)



On a observé, au niveau de l'ensemble du secteur privé, une brusque chute des accidents du travail en 2009, coïncidant avec le ralentissement de l'activité économique observé cette année-là. La question se pose de savoir si ce parallélisme s'est produit dans tous les secteurs d'activités et si, lorsque le constat est établi dans un secteur, les mêmes évolutions des accidents et de l'activité économique sont encore observables aujourd'hui

### Indicateurs du niveau du risque d'accidents du travail

Pour évaluer l'évolution du risque des accidents du travail pendant la période de 2008 à 2014 dans chacun des secteurs, sont pris comme indicateurs le nombre des accidents survenus sur le lieu du travail par 1000 équivalents temps plein (ETP<sup>2</sup>) dans le secteur et le nombre d'accidents ayant entraîné, au cours de l'année<sup>3</sup> de l'accident, plus de 30 jours d'incapacité temporaire par 1000 équivalents temps plein également.

La fréquence relative des accidents varie de manière importante entre les 7 secteurs. Le graphique 11 reprend la distribution des taux des accidents (Taux AT) et des accidents avec plus de 30 jours d'incapacité temporaire (Taux AT > 30j) selon les secteurs. Ce tableau est

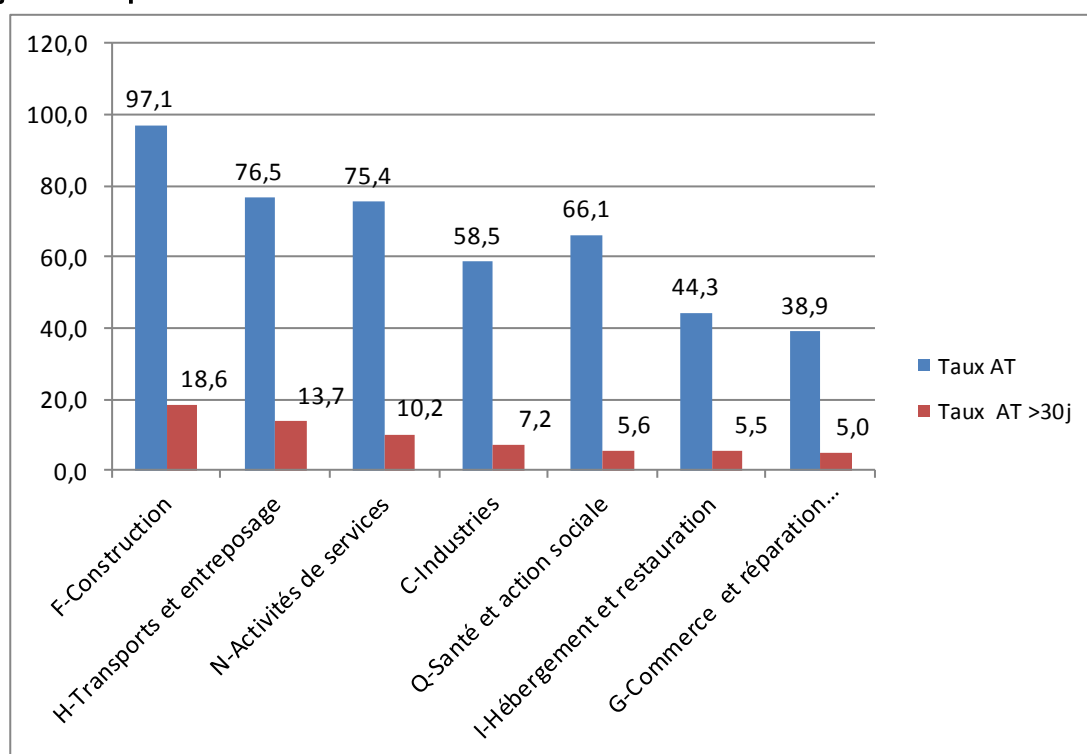
<sup>2</sup> Les étudiants - 1,2% de l'emploi dans le secteur privé en 2014 - ne sont pas pris en compte. L'impact sur les taux est en général minime, sauf pour les taux dans les secteurs de l'hébergement et la restauration (Section I) et des activités de services (Section N) où l'emploi des étudiants représente respectivement 4,9% et 4,6% de l'emploi des secteurs en 2014). Pour ces deux secteurs, les taux présentés dans ce rapport sont quelque peu surévalués.

<sup>3</sup> Est pris en compte le nombre de jours perdus au cours de l'année de survenance de l'accident, quelle que soit la date de l'accident.



ordonné de manière dégressive sur la base du taux des accidents les plus graves (plus de 30 jours d'incapacité temporaire).

**Graphique 11 : distribution des nombres des accidents et des accidents avec plus de 30 jours d'IT par 1000 ETP - 2014**



Le tableau 1 reprend l'évolution des taux des accidents entre 2008 et 2014. Il est ordonné de manière dégressive sur la base de l'évolution du taux des accidents avec plus de 30 jours d'IT. Quel que soit le taux, la diminution est réelle dans tous les secteurs. La diminution la plus forte s'est produite dans le secteur de la construction. À l'exception du secteur de la santé et de l'action sociale, la diminution est plus faible pour les accidents les plus graves (« plus de 30 jours d'IT ») que pour l'ensemble des accidents.

**Tableau 1 - évolution du taux des accidents et du taux des accidents avec plus de 30 jours d'IT entre 2008 et 2014**

	Taux AT	Taux AT >30 jours IT
F-Construction	-30%	-28%
N-Activités de services	-38%	-26%
C-Industries	-28%	-24%
I-Hébergement et restauration	-30%	-22%
H-Transports et entreposage	-26%	-22%
Q-Santé et action sociale	-19%	-22%
G-Commerce et réparation d'automobiles	-22%	-17%

## Indicateurs du niveau de l'activité économique

L'évolution du nombre de travailleurs (ETP) dans le secteur sert de point de comparaison, l'emploi servant ici d'indicateur du niveau de l'activité économique dans le secteur.

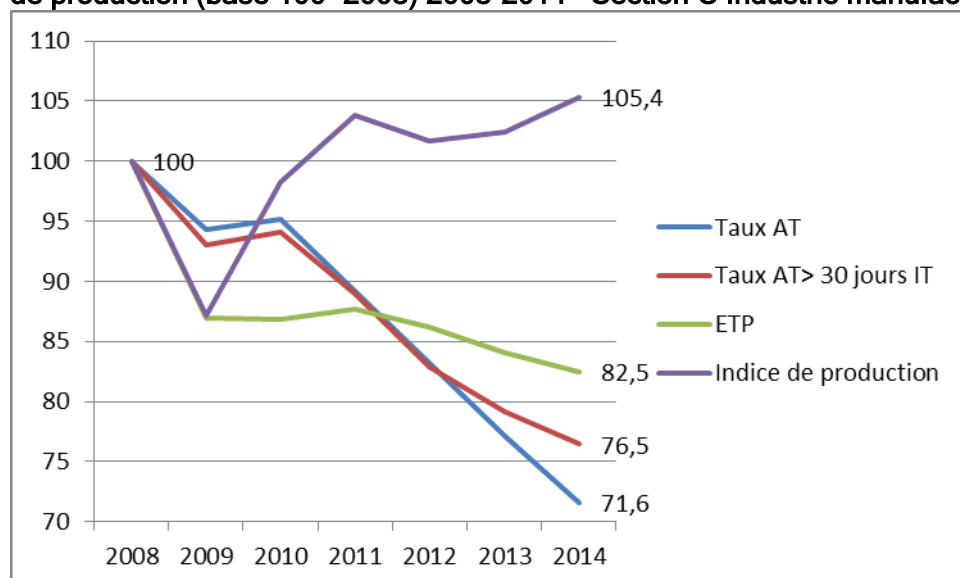
En ce qui concerne les secteurs de l'industrie manufacturière et de la construction, le SPF Économie calcule un indice de production construit à partir des informations obtenues sur la base de l'enquête PRODCOM à laquelle sont tenues de répondre mensuellement les entreprises d'au moins 20 travailleurs. L'évolution de cet indice brut de production qui exprime la valeur ajoutée au prix de base sert également d'indicateur du niveau de l'activité économique de ces deux secteurs.

Ces différents indicateurs ont été ramenés en base 100 (2008= 100) pour permettre de comparer leurs évolutions respectives.

L'évolution des taux des accidents du travail au cours de la période est illustrée par l'évolution du type d'accident entre 2008 et 2014. Le type d'accident est déterminé par la variable « Contact-modalité de la blessure ». Le taux relatif à la fréquence du type d'accident dans les secteurs est exprimé par le nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité temporaire par 10.000 ETP.

## C Industrie manufacturière

**Graphique 12: taux des accidents et des accidents avec plus de 30 jours d'IT, ETP et indice de production (base 100=2008) 2008-2014 - Section C Industrie manufacturière**

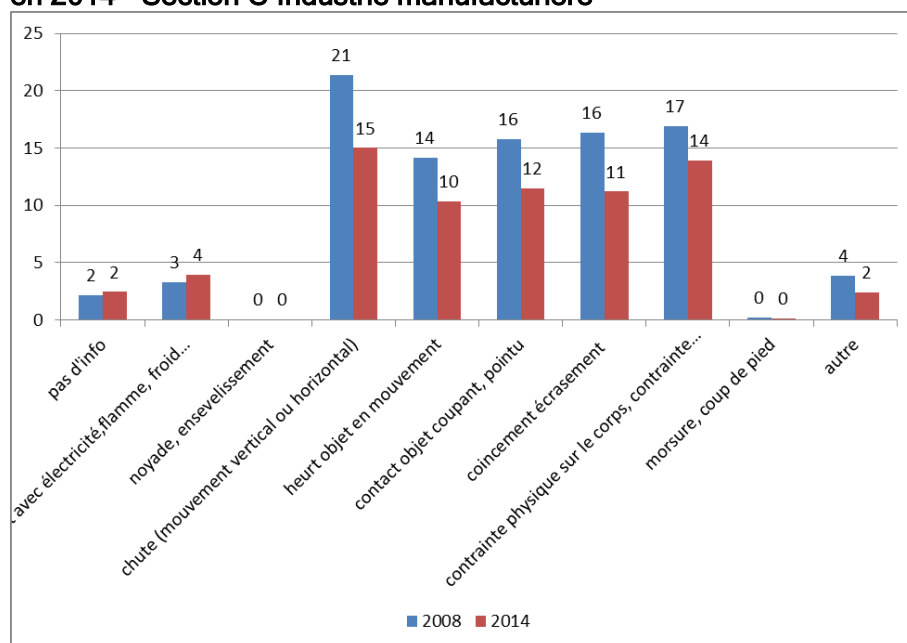


La crise financière de 2008 a eu un impact sur l'activité économique dans le secteur de l'industrie manufacturière : l'emploi et l'indice de production industrielle ont baissé de respectivement 13,0% et 12,8% en 2009.

L'indice de production est remonté en 2010 et en 2011 pour plafonner à ce niveau aux cours des années suivantes. L'emploi qui était resté à son niveau de 2009 au cours des deux années suivantes est à la baisse au cours des trois dernières années.

Les deux taux des accidents du travail ont baissé de plus de 5% en 2009. Après être restés au même niveau en 2010, ils ont repris leur évolution à la baisse au cours des années suivantes.

**Graphique 13: nombre des accidents avec plus de 30 jours d'IT par 10.000 ETP en 2008 et en 2014 - Section C Industrie manufacturière**

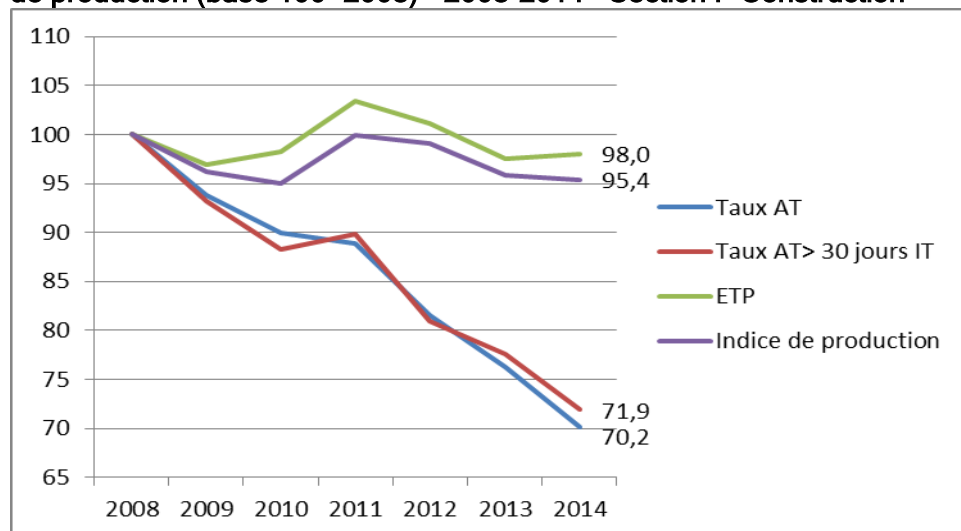


La typologie des accidents du travail dans le secteur de l'industrie met en évidence les cinq types principaux que l'on retrouve avec une fréquence inégale dans les 7 secteurs observés. Dans le secteur de l'industrie manufacturière, les taux de ces 5 types d'accidents sont relativement de même importance, avec une légère prépondérance des « écrasements en mouvement vertical (chute) ou horizontal ».

Au cours de la période 2008-2014, les taux des accidents de ces types ont diminué. Les diminutions les plus importantes sont celles des taux des accidents résultant d'un « coincement ou d'un écrasement (entre, dans, sous) » (-32%) et des « chutes » (-30%).

## F Construction

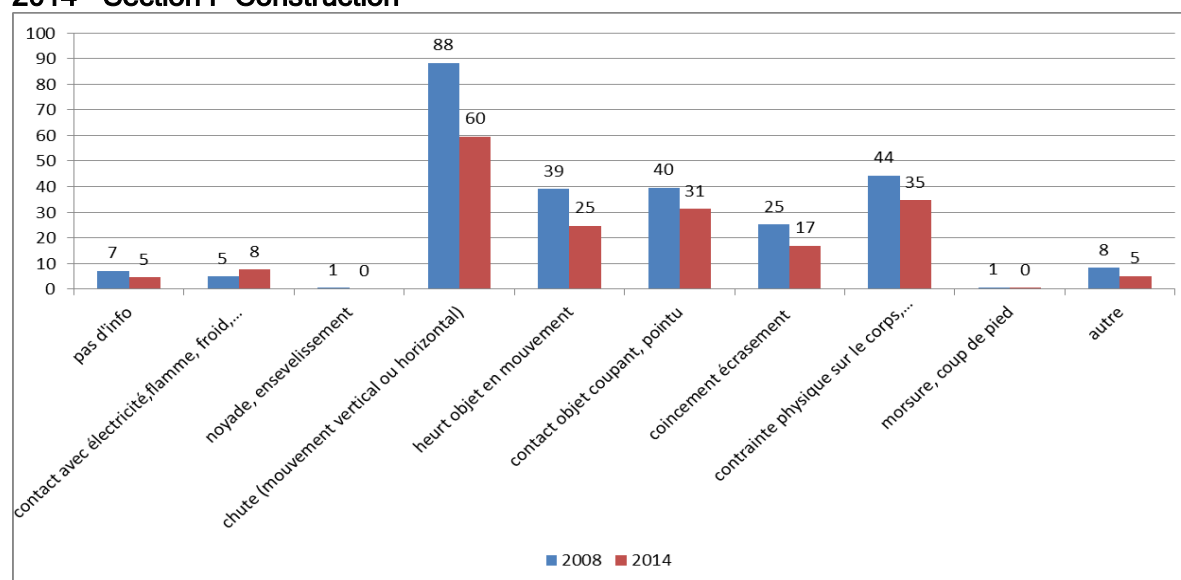
**Graphique 14: taux des accidents et des accidents avec plus de 30 jours d'IT, ETP et indice de production (base 100=2008) - 2008-2014 - Section F Construction**



Les évolutions de l'emploi et de l'indice de production suivent une courbe quasi identique. Après une baisse relativement faible en 2009, suivie d'une hausse modeste en 2010 et en 2011, ces deux indicateurs atteignent un niveau légèrement inférieur à celui de 2008.

Cette évolution ne semble pas influencer la baisse constante des deux indicateurs du risque d'accidents du travail pendant la période observée, avec cependant un léger rebond qui semble coïncider avec la reprise de l'activité en 2011.

**Graphique 15: taux des accidents avec plus de 30 jours d'IT par 10.000 ETP en 2008 et en 2014 - Section F Construction**

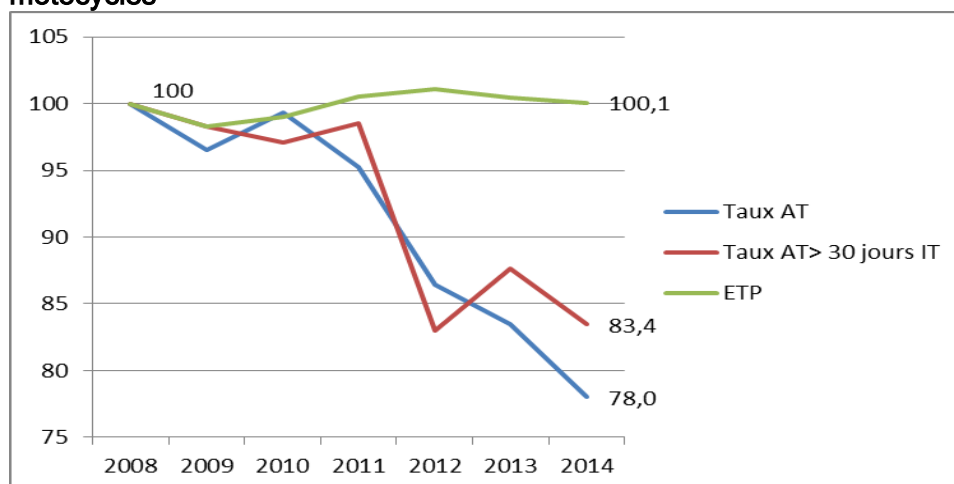


La typologie des accidents fait apparaître un type d'accident nettement prépondérant : les accidents résultant d'un « mouvement vertical (chute) ou horizontal ».

Entre 2008 et 2014, les diminutions les plus importantes concernent les « heurts par un objet en mouvement, collision avec » (-37%) et les « chutes » (-32%).

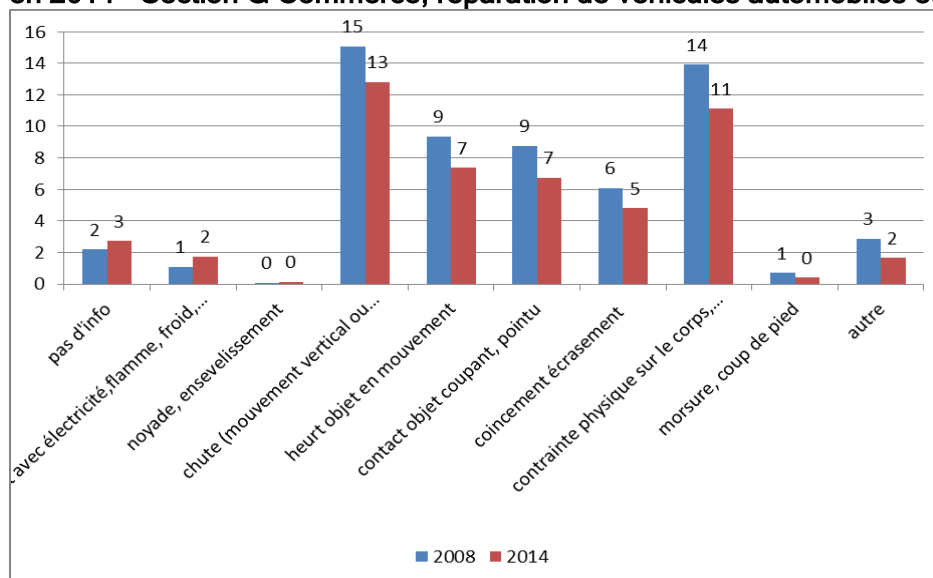
## G Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles

Graphique 16: taux des accidents et des accidents avec plus de 30 jours d'IT et ETP (base 100=2008) - 2008-2014 - Section G Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles



Bien que le niveau de l'emploi reste quasi constant au cours de la période, le secteur du commerce et de la réparation des véhicules automobiles enregistre une baisse presque continue des indicateurs des accidents du travail.

Graphique 17: nombre des accidents avec plus de 30 jours d'IT par 10.000 ETP en 2008 et en 2014 - Section G Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles

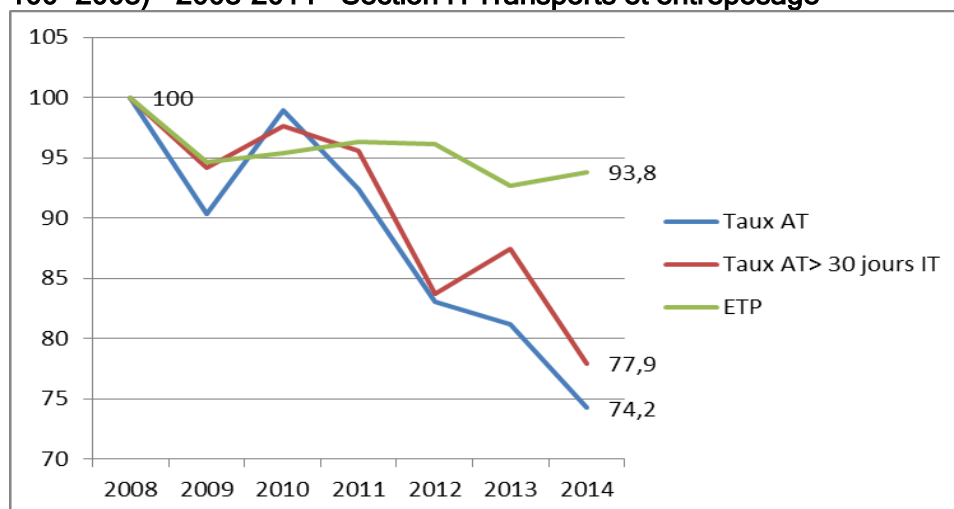


Deux types d'accidents ressortent de la typologie : les accidents résultant d'un « mouvement vertical (chute) ou horizontal » et les accidents consécutifs à une « contrainte physique sur le corps ou une contrainte psychique ».

Entre 2008 et 2014, les diminutions les plus importantes concernent les « contacts avec un objet coupant, pointu, dur... » (-23%), les « heurts par un objet en mouvement, collision avec » (-21%) et les « coincements ou écrasements (entre, dans, sous) » (-21%).

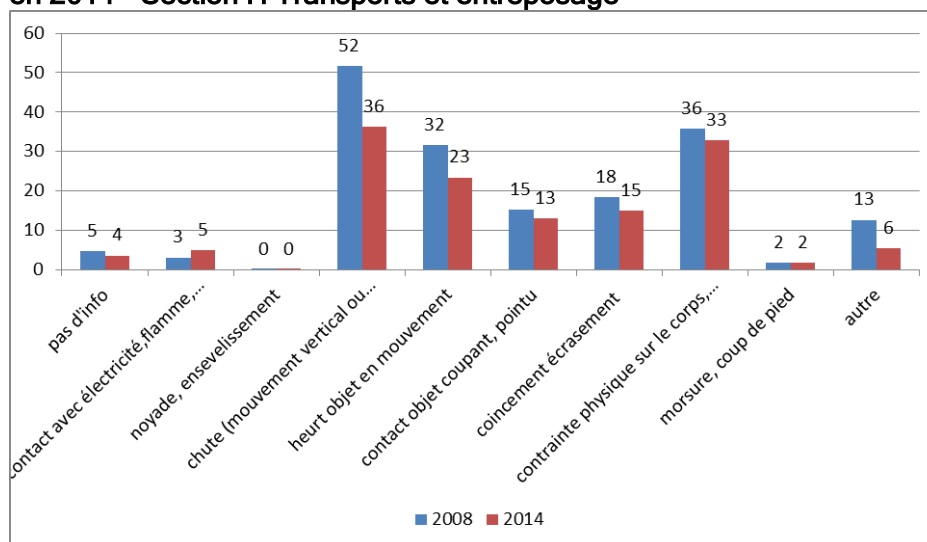
## H Transports et entreposage

Graphique 18: taux des accidents et des accidents avec plus de 30 jours d'IT et ETP (base 100=2008) - 2008-2014 - Section H Transports et entreposage



Le secteur des transports et de l'entreposage a ressenti l'effet de la crise économique en 2009 avec une baisse de l'emploi de 5,3%. Les indicateurs des accidents du travail épousent également cette baisse pour remonter en 2010, avant de diminuer pendant le reste de la période. L'emploi quant à lui reste stable à partir de 2009 et enregistre une perte de 6,2% en 2014 par rapport à son niveau de 2008.

Graphique 19: nombre des accidents avec plus de 30 jours d'IT par 10.000 ETP en 2008 et en 2014 - Section H Transports et entreposage



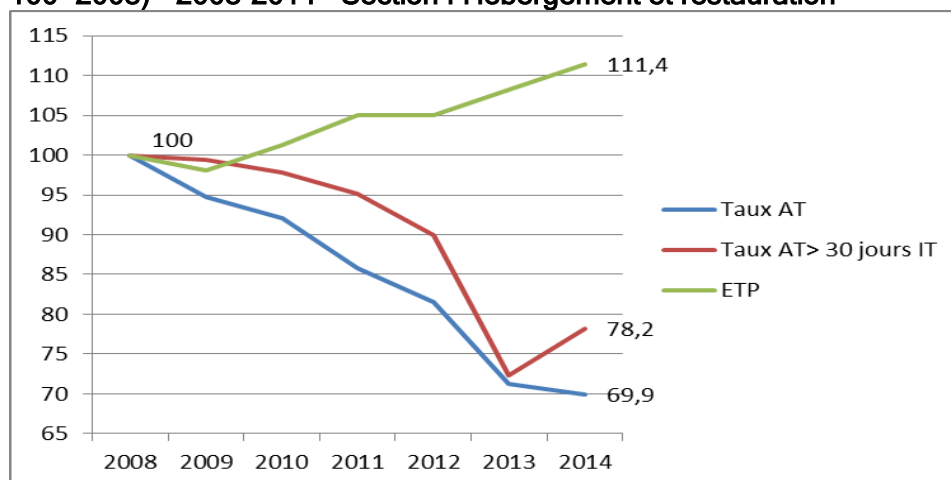
Les accidents résultant d'un « mouvement vertical (chute) ou horizontal » constituent les accidents les plus fréquents dans le secteur, suivis des accidents consécutifs à une « contrainte physique sur le corps ou une contrainte psychique ».

Entre 2008 et 2014, les diminutions les plus importantes concernent les « chutes » (-30%) et les « heurts par un objet en mouvement, collision avec » (-26%).

On note également la faible diminution du taux des accidents résultant d'une « contrainte physique sur le corps ou une contrainte psychique » (-8%).

## I Hébergement et restauration

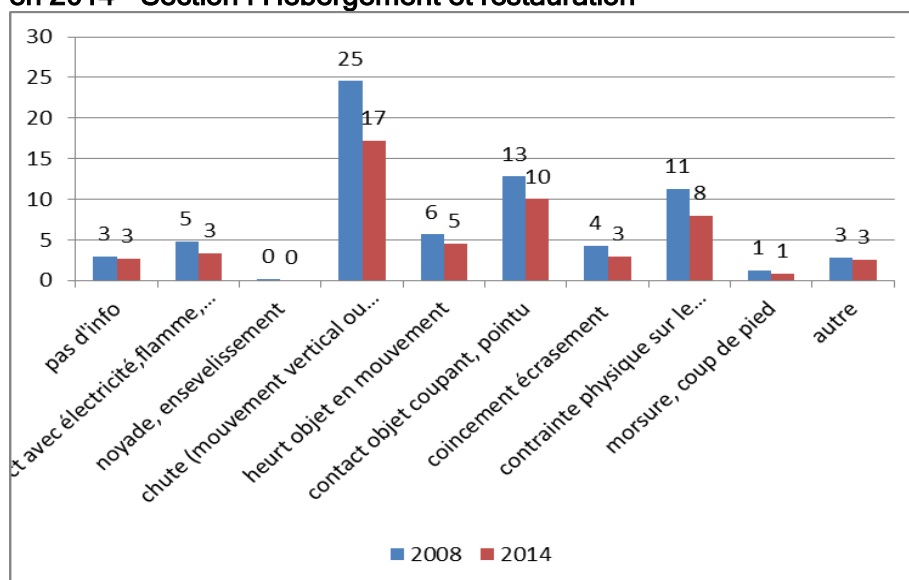
Graphique 20: taux des accidents et des accidents avec plus de 30 jours d'IT et ETP (base 100=2008) - 2008-2014 - Section I Hébergement et restauration



Si on s'en tient à l'évolution de l'emploi comme indicateur, il apparaît que la crise économique n'a pas atteint le secteur de l'hébergement et de la restauration. Au contraire, l'évolution positive de l'emploi est constante, avec un accroissement de 11,4% à l'issue de la période.

Au même moment, les indicateurs des accidents du travail sont globalement à la baisse. L'explication de la diminution du risque d'accident du travail est donc à trouver ailleurs que dans l'évolution de l'activité économique.

Graphique 21: nombre des accidents avec plus de 30 jours d'IT par 10.000 ETP en 2008 et en 2014 - Section I Hébergement et restauration

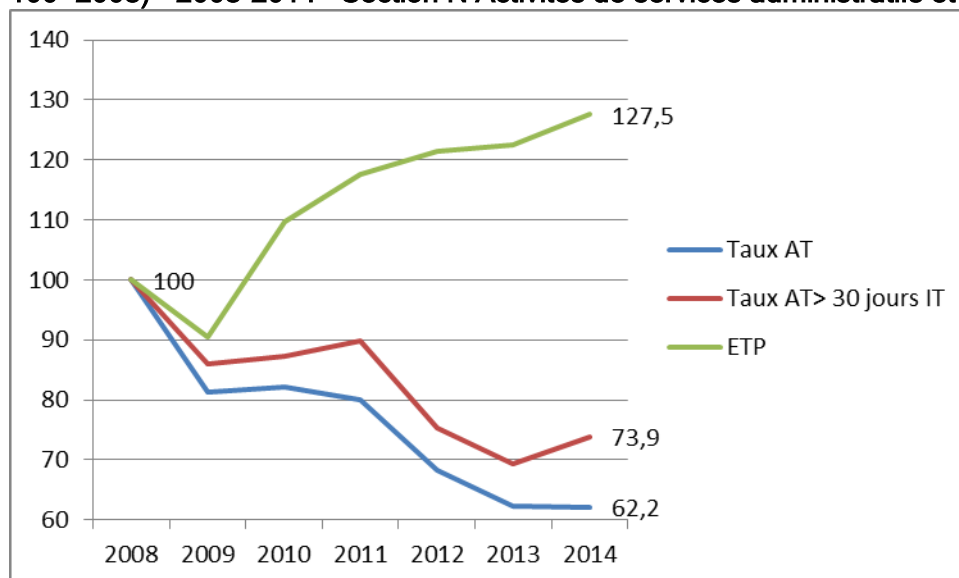


Un type d'accident domine dans la typologie : les accidents résultant d'un « mouvement vertical (chute) ou horizontal ». Viennent ensuite les accidents résultant d'un « contact avec un objet pointu, coupant... » et les accidents résultant d'une « contrainte physique sur le corps ou d'une contrainte psychologique ».

Entre 2008 et 2014, la diminution la plus importante concerne les « chutes » (-30%).

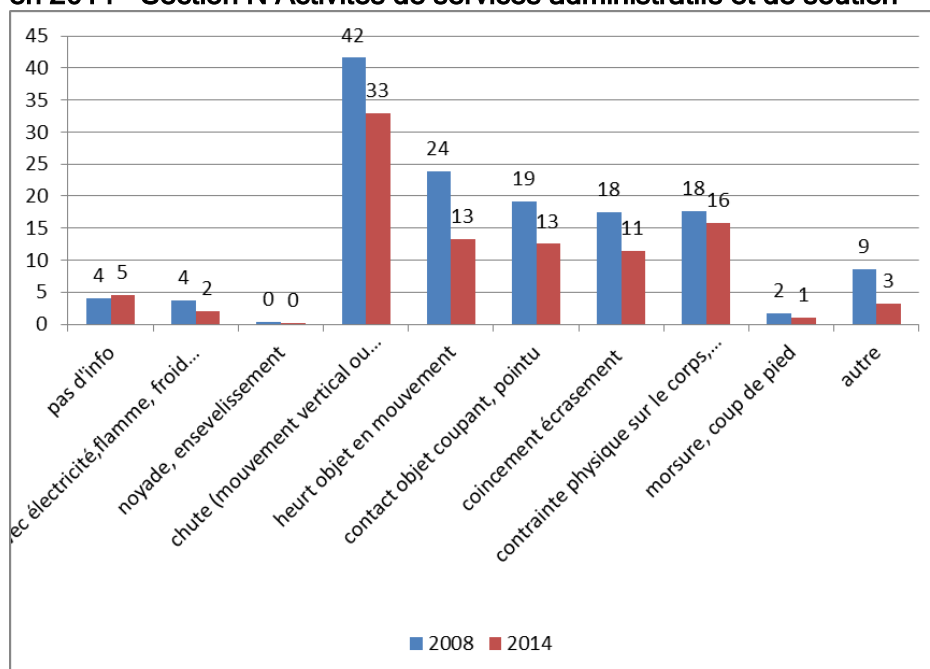
## N Activités de services administratifs et de soutien

Graphique 22: taux des accidents et des accidents avec plus de 30 jours d'IT et ETP (base 100=2008) - 2008-2014 - Section N Activités de services administratifs et de soutien



L'année 2009 a été marquée par une diminution tant du volume de l'emploi que des deux taux des accidents du travail. L'emploi a cependant repris vigueur dès l'année suivante pour continuer à croître jusqu'à la fin de la période. Les deux indicateurs du risque d'accident du travail sont restés à leur niveau de 2009 pendant les deux années suivantes pour baisser par la suite.

Graphique 23: nombre des accidents avec plus de 30 jours d'IT par 10.000 ETP en 2008 et en 2014 - Section N Activités de services administratifs et de soutien



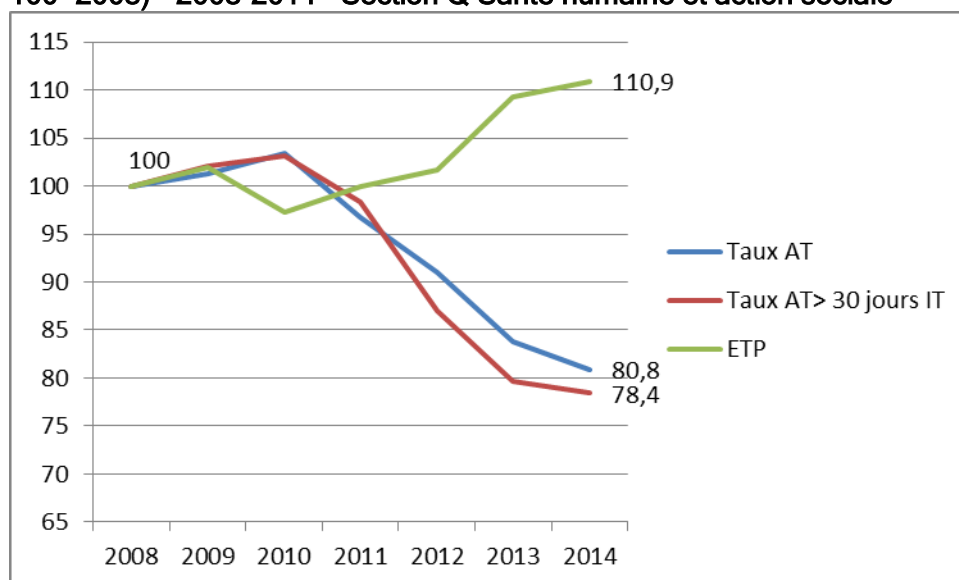
Les accidents résultant d'un mouvement vertical (chute) ou horizontal sont manifestement les plus fréquents.

Entre 2008 et 2014, les diminutions les plus importantes concernent les « heurts par un objet en mouvement, collision avec » (-44%), les coincements ou écrasements (entre, dans, sous) (-35%) et les « contacts avec un objet coupant, pointu, dur... » (-35%).



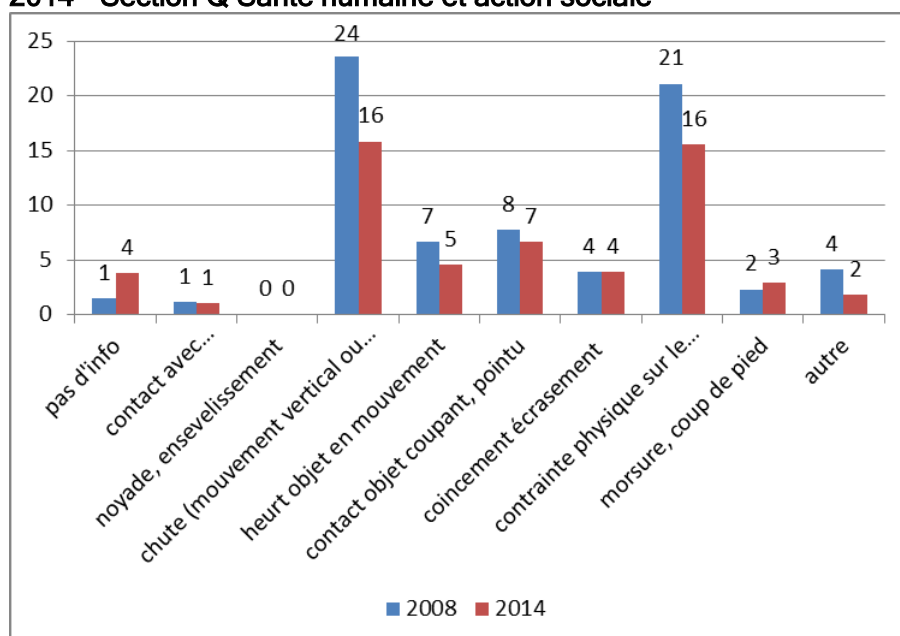
## Q Santé humaine et action sociale

Graphique 24: taux des accidents et des accidents avec plus de 30 jours d'IT et ETP (base 100=2008) - 2008-2014 - Section Q Santé humaine et action sociale



Le secteur de la santé et de l'action sociale ne paraît pas avoir été influencé par la crise économique. L'emploi y est resté relativement stable entre 2008 et 2011. À partir de 2012, on observe une diminution constante des taux des accidents du travail alors que le volume de l'emploi s'accroît.

Graphique 25: taux des accidents avec plus de 30 jours d'IT par 10.000 ETP en 2008 et en 2014 - Section Q Santé humaine et action sociale



Deux types d'accidents sont manifestement prédominants dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale : Les accidents résultant d'un « mouvement vertical (chute) ou horizontal » et les accidents consécutifs à une « contrainte physique sur le corps ou une contrainte psychique ».

Entre 2008 et 2014, la diminution la plus importante concerne les « chutes » (-33%).

### 3 Conclusions

Lorsqu'on examine le graphique 2 (nombres absolus) et le graphique 3 (nombres relatifs), on constate, au niveau de l'ensemble du secteur privé, une diminution importante des accidents du travail en 2009 (- 12% du nombre des accidents), suivi d'un rebond l'année suivante (+4% du nombre des accidents) et une baisse à nouveau constante à partir de 2011. La chute du nombre des accidents en 2009 constitue une accélération soudaine, mais brève, de la tendance à la baisse observée depuis des années.

La chute du nombre des accidents en 2009 est interprétée comme une conséquence de la crise économique de 2009 et du ralentissement des activités économiques qui s'en est suivi.

Deux questions se posent.

a) **La crise de 2009 a-t-elle le même impact sur les statistiques des accidents du travail dans chacun des secteurs d'activités ?**

b) **Lorsque la crise a eu un impact dans un secteur, cet impact exerce-t-il encore des effets sur les statistiques des accidents du travail après 2009 ?**

#### 1) 2009

##### 4 secteurs ont été touchés par la crise en 2009

Si on prend l'évolution de l'emploi comme indicateur des effets du ralentissement de l'activité économique en 2009, on peut distinguer 4 secteurs directement touchés par la crise économique. Ces 4 secteurs sont l'industrie manufacturière (**Section Nace C**), la construction (**Section Nace F**), les activités de services (**Section Nace N**) et les transports et l'entreposage (**Section Nace H**).

La crise économique de 2009 a manifestement des effets sur le risque d'accidents du travail en entraînant une baisse importante des taux des accidents du travail.

En 2009, le secteur de l'industrie manufacturière (**Section Nace C**) a enregistré une baisse de 13% du nombre d'ETP et de son indice de production. En même temps, on observe une diminution de 6 % du nombre d'accidents par 1000 ETP et de 7% du taux des accidents avec plus de 30 jours d'IT.

Une diminution importante du nombre d'ETP est également observée en 2009 dans trois autres secteurs : il s'agit du secteur de la construction (**Section Nace F**) (-3%), du secteur des activités de services (**Section Nace N**) (dont le secteur du travail intérimaire) (-10%) et du secteur des transports et de l'entreposage (**Section Nace H**) (-5%). L'indice de production du secteur de la construction diminue également de 4% par rapport à 2008.

La même année, le secteur des activités de services (**Section Nace N**) voit le taux d'accidents diminuer de 19% et le taux d'accidents avec plus de 30 jours d'IT de 14%. Ces deux taux diminuent respectivement de 6% et de 7% dans le secteur de la construction (**Section Nace F**) et de 10% et 6% dans le secteur des transports et de l'entreposage (**Section Nace H**).

##### Dans les autres secteurs

L'emploi dans les 3 autres grands secteurs reste pratiquement au même niveau qu'en 2008 : le secteur des commerces (**Section Nace G**) (-2%), l'hébergement et la restauration (**Section Nace I**) (-2%), la santé humaine et l'action sociale (**Section Nace Q**) (+2%).

On note cependant une baisse des taux des accidents et du taux des accidents avec plus de 30 jours d'IT dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (**Section Nace I**) (respectivement -5 % et -1%) et dans le secteur des commerces (**Section Nace G**) (-3% et -2%). Par contre, dans le secteur de la santé et de l'action sociale (**Section Nace Q**), ces deux taux sont légèrement à la hausse (+1% et +2%).

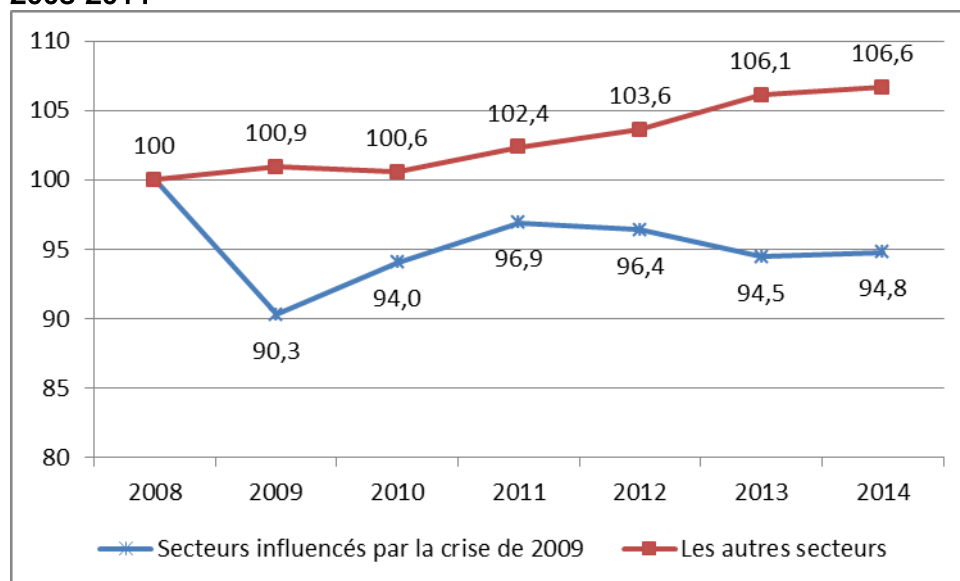
Au niveau de l'ensemble des secteurs qui n'ont pas été touchés directement par la crise en 2009, l'emploi a légèrement augmenté entre 2008 et 2009 (+0,9%), alors que la baisse enregistrée ensemble, au cours de la même période, par les 4 secteurs frappés par la crise est de 9,7%.

Si les taux des accidents et des accidents avec plus de 30 jours d'incapacité temporaire par 1000 ETP diminuent de manière importante en 2009 dans ces 4 secteurs (respectivement -8,4% et -6,3%), les diminutions enregistrées dans l'ensemble des autres secteurs non touchés par la crise sont plus modestes : respectivement -4,4% et -3,8%.

## 2) Que se passe-t-il après 2009 ?

Le graphique 26 reprend l'évolution entre 2008 et 2014 du nombre global des ETP (ramené en base 2008= 100), de ces 4 secteurs comparé au nombre global des ETP de l'ensemble des autres secteurs d'activités (ramené en base 2008= 100).

**Graphique 26 : évolution du nombre d'ETP dans les secteurs ramené en base 2008= 100 - 2008-2014**

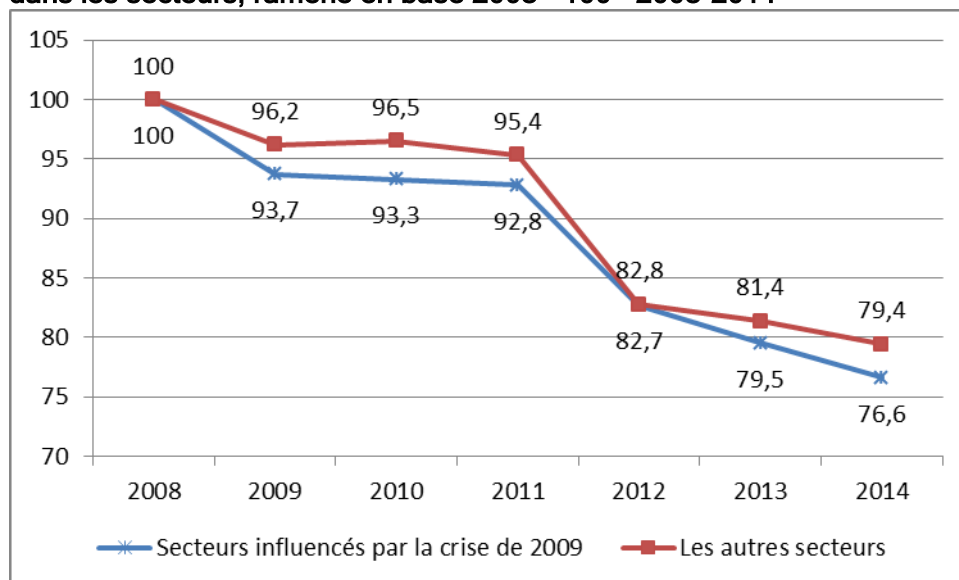


On observe qu'après la baisse de 2009, l'emploi dans les 4 secteurs touchés par la crise a progressé en 2010 et en 2011 pour se stabiliser à ce niveau par la suite. Si l'emploi n'évolue plus à partir de 2011, c'est dû à la croissance, à partir de 2010, du secteur des activités de services (**Section Nace N**) qui a permis d'équilibrer les pertes enregistrées dans les 3 autres secteurs concernés par la crise.

Par contre, l'emploi a faiblement augmenté en 2009 et en 2010 dans les autres secteurs, pour accélérer le rythme ensuite grâce aux secteurs de l'hébergement et de la restauration (**Section Nace I**) et de la santé et de l'action sociale (**Section Nace Q**). L'emploi dans le secteur des commerces (**Section Nace G**) est resté stable.

Le graphique 27 reprend l'évolution entre 2008 et 2014 du nombre d'accidents de plus de 30 jours d'IT (ramené en base 2008= 100) pour l'ensemble des 4 secteurs touchés par la crise de 2009, comparé à ce taux d'accidents pour les autres secteurs d'activités.

**Graphique 27 : évolution des nombre d'accidents avec plus de 30 jours d'IT par 1000 ETP dans les secteurs, ramené en base 2008= 100 - 2008-2014**



Le taux d'accidents avec plus de 30 jours d'incapacité temporaire des secteurs touchés par la crise baisse de manière significative en 2009, se stabilise les deux années suivantes, puis chute à nouveau en 2012. Le taux continue à baisser en 2013 et en 2014, mais à un rythme moins élevé.

Le taux des accidents avec plus de 30 jours d'IT pour l'ensemble des autres secteurs d'activités baisse également en 2009 mais dans une moindre mesure que pour les 4 secteurs touchés par la crise. À partir de 2010, les taux des 4 secteurs frappés par la crise et des autres secteurs poursuivent une évolution relativement semblable.

En conclusion, la crise de 2009, vue par le biais de l'évolution de l'emploi, n'a pas atteint directement tous les secteurs d'activités. La baisse des taux des accidents, entamée bien avant la crise (voir graphique 3), a été plus prononcée en 2009 dans les 4 secteurs qu'elle a touchés que dans les autres secteurs.

Il apparaît qu'après 2009, la tendance générale à la baisse du risque d'accidents du travail observée antérieurement à la crise a repris son cours. L'évolution des taux des accidents du travail est relativement similaire dans les deux groupes malgré une situation contrastée au niveau de l'emploi : il n'évolue guère depuis 2011 dans les 4 secteurs frappés par la crise alors qu'il croît dans l'ensemble des autres secteurs.

-----